



## PLANNINGS 2024-2025

COURS COLLECTIFS	JOURS	HORAIRES	
<b>DANSE</b>			
Éveil (4/6 ans)	Lundi	17h45/18h30	
Enfants (7-10 ans)	Mercredi	15h40/16h50	
Passerelle (10-13 ans)	Mercredi	17h10/18h25	
Ados 1 (14-18 ans)	Mercredi	18h45/20h	
Ados 2 (16-20 ans)	Mardi	18h45/20h00	
Adultes	Lundi	20h/21h15	
Adultes	Mardi	20h00/21h15	
Adultes	Mercredi	18h45/20h	
Adultes (ouvre si autres cours complets)	Mercredi	18h45/20h	
<b>THEATRE</b>			
Éveil (5/7 ans)	Mercredi	14h40/15h40	
Enfants L (8-10 ans, <i>élèves doubles disciplines : prioritaires</i> )	Mercredi	13h10/14h40	
Enfants G (8-10 ans, <i>élèves doubles disciplines : prioritaires</i> )	Mercredi	14h/15h30	
Passerelle (11-13 ans)	Mercredi	15h30/17h	
Pass / Ados (12-17 ans)	Mercredi	18h30-20h	
Ados 1(14-18 ans)	Mercredi	17h/18h30	
Ados 2 (16-20 ans)	Lundi	18h30/20h00	
Adultes	Lundi	20h00/21h30	
Adultes	Mardi	18h30/20h00	
Adultes (ouvre si autres cours complets)	Mercredi	20h/21h30	
Adultes	Jeudi	18h30/20h00	
Adultes	Jeudi	20h00/21h30	
<b>ARTS PLASTIQUES</b>			
Enfants (7-11 ans)	Mardi	17h30/19h00	
Ados Adultes	Mardi	19h15/20h45	
Dessin d'illustration – style Manga (8-13 ans)	Vendredi	17h45/19h	
Dessin d'illustration – style Manga (ados et adultes)	Vendredi	19h/20h15	
Peinture/Dessin – Ados Adultes	Jeudi	18h30-20h	
<b>MUSIQUE</b>			
Chant – Ados Adultes	Mercredi	20h00/21h15	
Ateliers : musiques actuelles R	Lundi	19h/20h	
Ateliers : musiques actuelles H	Lundi	20h15/21h15	
Ateliers : musiques actuelles « acoustique » A	Mercredi	19h/20h	
<b>MEGA CLASSSS : ados adultes – toutes les disciplines</b>	<b>Vendredi</b>	<b>18h30-20h</b>	
<b>COURS PARTICULIERS / DUO</b>			
<b>MUSIQUE-DANSE-THEATRE-ARTS PLASTIQUES (exemples de formules)</b>	<b>JOURS</b>	<b>FREQUENCE</b>	<b>DUREE</b>
Cours particuliers, ou en duo	A définir	Bimensuel ou hebdo	1h, 45min, 30min



## TARIFS

### NOUVEAUX ELEVES A L'ECOLE :

Inscription aux cours d'essai en ligne - 15€

<https://viviarto.com/organisateurs-ateliers-cours-artistiques/le-beau-volume/>

Pour chaque élève inscrit à l'année, une adhésion de 15 € à l'association de l'école doit être réglée sur

<https://www.helloasso.com/associations/association-jec/adhesions/adhesion-2024-2025>

### COURS COLLECTIFS

Âges	Tarif annuel		Tarif annuel	
	1 COURS	Remise famille	2 COURS	Remise famille
4/5 ans	115 € x 3	105 € x 3	175 € x 3	160 € x 3
6/12 ans	135 € x 3	125 € x 3	205 € x 3	190 € x 3
13 ans et +	160 € x 3	150 € x 3	245 € x 3	230 € x 3
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise familles : Parent(s) + enfant(s) ou plusieurs frères et sœurs inscrits en cours collectifs au beau volume.</li> <li>- Paiement en 3 fois lors de l'inscription : septembre, janvier, avril + adhésion JEC 15€</li> <li>- Autres cas particuliers : voir avec le professeur.</li> </ul>				

### COURS PARTICULIERS / DUOS

Préparation aux examens	Planning et tarifs en fonction du programme et des objectifs.	
<b>MUSIQUE-DANSE-THEATRE-ARTS PLASTIQUES</b>	<b>Engagement</b>	
Cours particulier 1h / bimensuel	85 € / mois	<b>Annuel</b>
Cours particulier 30min / hebdo	90 € / mois	
Cours particulier 45min / hebdo	105 € / mois	
Cours particulier 1h / hebdo	138 € / mois	
Cours duo 45min / hebdo	75 € / mois / pers.	
Cours duo 1h / hebdo	95 € / mois / pers.	
Cours duo 1h / bimensuel	65 € / mois / pers.	

Le Beau Volume propose aussi des stages, sur des week-end et pendant les vacances scolaires. Renseignez-vous !



## GUIDE INSCRIPTIONS



### NOUVEAUX ELEVES :

#### **Samedi 31 Août entre 10h et 12h30 : Permanence informations**

On vous reçoit pour vous renseigner et faire un point horaires / plannings / niveaux / contenus cours.

#### Pour les **cours collectifs** :

- Les nouveaux élèves peuvent s'inscrire en cours d'essai payant sur <https://viviarto.com/organismes-ateliers-cours-artistiques/le-beau-volume/>.

Nous répondons aux demandes d'informations sur [lebeauvolume@gmail.com](mailto:lebeauvolume@gmail.com).

#### Pour les **cours particuliers/duos** :

- Il faut se rendre à l'école le **Samedi 31 Août entre 10h et 13h** afin de rencontrer les professeurs et prendre RDV pour la semaine de rentrée.

### ANCIENS ELEVES :

#### Pour les **cours collectifs** :

- Les ANCIENS élèves peuvent s'inscrire en ligne sur <https://viviarto.com/organismes-ateliers-cours-artistiques/le-beau-volume/>

#### Pour les **cours particuliers/duos** :

- Les ANCIENS doivent contacter l'école afin de se positionner dans le planning. L'école vous recontactera dans les jours suivants.

**Notre nouvel outil d'inscriptions est là pour soulager l'équipe du beau volume, il est paramétré par une entreprise sous-traitante : désormais, il est important de comprendre qu'une déclaration orale ne peut absolument pas être considérée comme une vraie inscription...**

### PIECES JOINTES À AVOIR AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

- 1) Une attestation d'assurance : responsabilité civile
- 2) Un certificat médical pour les cours de danse

**REPRISE DES COURS : lundi 2 septembre 2024**



## REGLEMENT INTERIEUR - CGV

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – 2023-2024  
LE BEAU VOLUME  
Mis à jour le 26 juin 2023

### PREAMBULE

LE BEAU VOLUME est une école de danse, théâtre, musique et arts plastiques, l'entreprise individuelle de Charlotte Moretti, le siège est situé au 10 rue cazotte 21000 DIJON, immatriculée sous le n°SIRET 79784529400033. Sauf accord écrit contraire des parties, les présentes Conditions Générales s'appliquent en toutes ses dispositions à toutes prestations réalisées par Le Beau Volume pour l'élève depuis leur date d'entrée en vigueur.

### ARTICLE 1 : MODALITES D'INSCRIPTION

#### 1.1 DISPOSITIONS GENERALES

Le Beau Volume propose des inscriptions à l'année du lundi 2 septembre 2024 au dimanche 27 juin 2025.

#### 1.2 POLITIQUE DE COURS D'ESSAI

Possibilité pour les nouveaux élèves de prendre un cours d'essai sans engagement par discipline, avant de s'inscrire pour l'année.

Dans la limite des places disponibles, nous maintenons l'offre de cours d'essais pour 15 euros par séance payable à l'avance au professeur.

A la suite de la séance d'essai si le cours vous convient nous vous invitons à vous engager pour l'année en finalisant votre inscription. Si le cours ne convient pas à l'élève, nous vous invitons à nous le signifier à l'oral ou par email.

#### 1.3 INSCRIPTIONS

Tout dossier incomplet pourra être refusé par Le Beau Volume.

### ARTICLE 2 : ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Toute inscription est définitive et irrévocable. L'élève ne dispose d'aucun droit de rétractation, le droit de rétractation est exclu, conformément à l'article 121-20-2 du Code de la consommation.

### ARTICLE 3 : PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

#### 3.1 TARIFS

Pour toute inscription, un paiement de 15 euros destiné à l'association de l'école, est demandé.

#### 3.2 PAIEMENT ET MODALITES DE PAIEMENT

##### 3.2.1 Paiement des Cours d'Essai

Tous les cours d'essai sont payants à hauteur de 15 euros  
Le cours doit être réglé à l'avance systématiquement.

##### 3.2.2 Paiement de l'inscription aux Cours annuels

Le dossier d'inscription doit être complet :

le règlement intérieur et les CGV doivent être « lu, approuvé et compris informatiquement le certificat médical (pour les danseurs)

**l'attestation d'assurance responsabilité civile** le paiement complet annoncé.

Année 2024-2025 : Les activités commencent le lundi 2 septembre 2024.

##### 3.2.3 Retard ou défaut de paiement

Tout retard ou défaut de paiement même partiel donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à quatre (4) fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une majoration de vingt pour cent (20 %) des sommes dues par l'élève.

Le tarif de l'inscription sera de plein droit exigible dans son intégralité. Le Beau Volume aura droit de suspendre ses Prestations et notamment interdire l'accès de l'élève au cours jusqu'au complet paiement du tarif de l'inscription par l'élève. Sans préjudice de ce qui précède, Le Beau Volume pourra prononcer la résiliation des Conditions Générales aux torts exclusifs de l'élève.

### ARTICLE 4 : DEROULEMENT COURS / REGLEMENT INTERIEUR

#### ABSENCES ASSIDUITE :

Vous décidez d'être élève de notre école, cela induit une confiance en notre établissement et en notre équipe, l'engagement n'est pas que financier, nous attendons de nos élèves, un investissement personnel, une ponctualité, une assiduité, un respect pour le travail effectué avec les différents groupes dans les cours.

Absences : prévenir par email systématiquement.

En cas d'absence de l'élève, l'engagement de l'élève envers l'établissement, sur l'année) ne peut être modifié, annulé, reporté ou étendu au-delà de la période initialement prévue, quel qu'en soit les motifs : l'école ne peut être tenue pour responsable. Le Beau Volume se réserve le droit de ne plus admettre aux cours les inscrits qui en retarderaient la progression, notamment par défaut de ponctualité et d'assiduité, et ce, sans remboursement de leur inscription. Au bout de trois absences

injustifiées de l'élève, l'établissement se réserve le droit de redonner la place à quelqu'un d'autre, ne moyennant aucun remboursement.  
Les cours manqués peuvent parfois être rattrapés sous réserve d'accord du professeur.

#### COMPORTEMENT :

Pas de chewing-gum pendant les cours ni de portable allumé.

#### MATERIEL ET TENUES :

Les élèves doivent se rendre en cours avec une tenue et un matériel approprié à la discipline artistique pratiquée.  
En début d'année, ne se procurer que les effets, instruments, fournitures demandés par le professeur en ne suivant que les références demandées par ces derniers.

#### EVENEMENTS :

Des événements occasionnels peuvent engendrer la vente de billets d'entrées.

#### REGLES D'USAGE DES LOCAUX :

Les règles concernant le port de chaussures, doivent être respectées à la lettre pour le confort, la propreté et la durabilité des équipements et notamment du plancher de Pour l'ensemble des activités, l'accès se fera par la deuxième entrée située à l'arrière.  
Si l'accès piéton est possible, cette voie d'accès aux garages reste privée et il est formellement interdit de stationner ou se garer sur cette voie.  
Pour déposer les élèves merci de stationner sur les places de parking présentes aux alentours.

#### VACANCES :

Pas de cours collectifs pendant les vacances scolaires et les jours fériés.  
LE BEAU VOLUME propose parfois des stages et autres projets artistiques sur les temps de vacances et week-end.

#### FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION

L'école s'engage à dispenser un minimum de 30 cours / an et un maximum de 34 cours / an.  
LE BEAU VOLUME propose des cours dispensés par des artistes C'est une volonté de l'école pour stimuler la créativité au sein des cours.  
De manière exceptionnelle et en concertation avec les élèves, un professeur peut être amené à reporter un cours afin de répondre à ses engagements d'artiste.  
Le Beau Volume se réserve le droit de remplacer un professeur en cours d'année si elle le juge nécessaire, sans recours possible pour l'élève.

#### CLAUSE EXONERATOIRE DE FORCE MAJEUR :

En cas de fermeture exceptionnelle indépendante de notre volonté, Le Beau Volume ne propose pas de remboursement. Cependant, l'établissement s'engage à mettre en place

un système de rattrapage des cours et se réserve le droit d'organiser ceux-ci selon un format et un créneau horaire différents de ce qui fut proposé en début d'année.  
Si le PASS sanitaire redevient une obligation légale pour accéder aux cours, le beau volume ne prendra pas en charge de remboursements pour des cours qui n'auraient pas été suivis par l'élève, faute de vaccin.

#### ARTICLE 5 : POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Pour tous les élèves, l'engagement est d'office à l'année et non remboursable quelques soient les raisons.  
En cas d'abandon ou arrêt en cours d'année, l'élève assumera le paiement de sa place sur l'année complète quelques soient la raison (mutation, maladie ou autre).

#### ARTICLE 6 : ASSURANCES - SECURITE

L'école décline toutes responsabilités en cas de vol ou dégradation des effets personnels.  
Hors des temps de cours dans les salles destinées aux différentes disciplines artistiques, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents/accompagnateurs.  
A chaque inscription l'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile et à fournir une attestation d'assurance ainsi qu'un certificat médical pour la pratique de la danse.  
En cas de manquement à ce devoir, l'élève portera la pleine responsabilité en cas de blessure.  
L'école se réserve le droit de mettre fin à l'inscription, ne moyennant aucun remboursement, si les documents exigés ne sont pas fournis durant le mois de septembre de l'inscription.

#### ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Le Beau Volume est amené à traiter et enregistrer certaines données à caractère personnel concernant l'élève telles que ses nom, prénom, adresse postale et électronique entre

pour le traitement du dossier administratif de l'élève. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat du Beau En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, l'élève bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Le Beau Volume ne commercialise pas à des tiers les données collectées.

#### ARTICLE 8 : COMMUNICATION

En acceptant les Conditions Générales, l'élève consent recevoir par email ou SMS toute information relative aux conditions de fonctionnement des Prestations auxquelles il s'est inscrit.

Au-delà de la communication par email, nous invitons les parents à s'intéresser à nos activités par la biais des enfants : (poser des questions sur les projet en cours, spectacle à venir, dates importantes) et de régulièrement venir à notre contact pour vérifier que les informations passent.

Aujourd'hui, il est impossible de s'en remettre complètement aux emails, alors vérifiez que nos envois ne partent pas dans vos spams.

#### ARTICLE 9 : DISPOSITIONS DIVERSES

##### 9.1 Droit applicable – Juridiction compétente

Les dispositions des Conditions Générales sont régies et interprétées conformément à la Loi française.

Tout litige pouvant survenir, à l'occasion de la formation, l'interprétation, l'exécution ou de la cessation des Conditions Générales, sera soumis à la compétence des juridictions légalement compétentes.

##### 9.2 Disponibilité des Conditions Générales

Les Conditions Générales sont disponibles sur le site Internet de Le Beau Volume à l'adresse suivante : [www.lebeauvolume.com](http://www.lebeauvolume.com)

**signer toutes les pages du règlement  
avec mention « lu et approuvé »**



## COURS PARTICULIERS /DUOS

20 COURS PARTICULIERS	1h BIMENSUEL	85 € / Mois
33 COURS PARTICULIERS	30m HEBDO (hs vac)	90 € / Mois
33 COURS PARTICULIERS	45 min HEBDO (hs vac)	105 € / Mois
33 COURS PARTICULIERS	1h HEBDO (hs vac)	138 € / Mois
33 COURS DUO	45m HEBDO (hs vac)	75 € / Mois
33 COURS DUO	1h HEBDO (hs vac)	95 € / Mois
20 COURS DUO	1h BIMENSUEL	65€ / Mois

- Un horaire est posé conjointement avec l'élève, le professeur et Le Beau Volume, et les mensualités de paiement démarrent.
- Le tarif ci-dessus est calculé sur la base de 33 cours hebdo payants dans l'année lissé sur dix mois.  
Et pour les nouveaux élèves : + 1<sup>er</sup> rdv / cours d'essai à 15e.  
Durée : 30min à 1h suivant le professeur.
- L'élève règle ses cours pour l'année complète, en septembre auprès de son professeur, il fournit 10 chèques à l'ordre demandé par le professeur, et un paiement de 15 euros – adhésion à l'association doit être réglé sur : <https://www.helloasso.com/associations/association-jec/adhesions/adhesion-2024-2025>
- L'élève s'engage à suivre les cours sur une période d'une année scolaire entre le 2 septembre et le 27 juin 2024 (34 semaines).
- L'élève s'engage à suivre ses cours sur l'horaire qui lui a été réservé par son professeur et Le Beau Volume :  
.....
- En cas d'absence : prévenir 48h-24h à l'avance sinon le cours est perdu. Les absences sont à la charge de l'élève mais si ce délai est respecté : un cours peut être déplacé très exceptionnellement. Le

professeur se réserve toutefois la liberté d'accepter ou de refuser le report si cela ne lui convient pas.

- Clause exonératoire de force majeur :  
En cas de fermeture exceptionnelle indépendante de notre volonté, la totalité du volume horaire des cours payés en amont sera rattrapée à posteriori. Cependant, l'établissement s'engage à mettre en place un système de rattrapage des cours et se réserve le droit d'organiser ceux-ci selon un format et un créneau horaire différents de ce qui fut proposé en début d'année.

---

### INFORMATION

*Les élèves qui suivent des cours particuliers ou duo en musique, sont encouragés à suivre les ateliers de musiques actuelles, dans lesquelles plusieurs élèves pourront être réunis pour travailler des projets collectifs en petite formation de niveau similaire, avec comme objectif de présenter un projet en fin d'année.*

Nom :  
Prénom :  
Age :  
Téléphone :  
Email :  
Discipline :  
Niveau :

SIGNATURE